



**Conseil d'administration EPLEFPA Montpellier Orb Hérault
Du 30 novembre 2023**

MOTION

Fiche de service 2023

Réduction de la rémunération des heures de pluridisciplinarité

L'enseignement agricole revendique comme une de ses spécificités la pluridisciplinarité. A ce jour, la référence réglementaire, mayajur, indique qu'une heure effectuée est rémunérée une heure.

Or, force est de constater que la mise en place de la réforme du bac professionnel en cette rentrée 2023 conduit à une remise en cause du mode de calcul et à réduction de la rémunération des heures de pluridisciplinarité de 23 % et traduit un profond manque de respect à l'égard des enseignants et de leur travail.

Les représentants du personnel des organisations syndicales CGT agri, SNETAP-FSU et Sud Rural territorial réunies dans l'organisation l'élan commun exigent le respect de la réglementation :

**Une heure effectuée doit être rémunérée une heure
et non 0,77 heure**